Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902506-20251211-CM2025_068-DE

Conseil Municipal du 11 décembre 2025
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : **4 décembre 2025** Affichage de la convocation : **4 décembre 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le jeudi 11 décembre 2025 à 19h30, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	14

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE**,** Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Gill SALHI, Annie YVINEC.
Etaient représentées : Marie-Renée LÉVÉNEZ (procuration à Annie YVINEC), Muriel SCHWARTZ (procuration à Yves LÉVÉNEZ).
Etait absente : Marion CARDINAL.

Délibération CM 2025_068
Rapport sur la délégation

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal n°022/2020 en date du 26 mai 2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions suivantes :

Décision n° D 2025_021 : Signature de l'avenant n°1 au marché public n° 2024_TRAV_01 LOT 10 – Plafonds suspendus pour des travaux en moins et plus-values suite à des modifications des faux plafonds pour un montant de + 910,70 € HT, soit + 5.07 % du montant du marché.
Attributaire : SAS GUIVARCH PLAFONDS, PA des Hautières 22440 TREMUSON

Décision n° D 2025_022 : Signature de l'avenant n°1 au marché public n° 2024_TRAV_01 LOT 08 – Menuiseries bois pour la fourniture et pose d'un bloc porte EI30 pour un montant de + 758,48 € HT, soit + 2.01 % du montant du marché.
Attributaire : SAS Jean-Yves FALHER, Kerhélène- Bonen 22110 ROSTRENEN

Décision n° D2025_023 : Constitution d'une provision pour dépréciation des créances douteuses pour un montant de 89,05 € (Budget principal)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902506-20251211-CM2025_068-DE

Décision n°D2025_024 : Conclusion d'un contrat pour la maintenance des cloches et la vérification de la protection contre la foudre pour un montant de 180,00 € HT/an (contrat pour 3 ans).
Attributaire : Société MACE Entreprises, 9 Rue Charles Coulomb 22950 TREGUEUX.

Décision n°D2025_025 : Conclusion d'un contrat pour l'abonnement et la maintenance des logiciels mairie pour un montant de 2 692,67 € HT/an (contrat de 3 ans)
Attributaire : JVS MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron CS80547 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.